

Formation

Gymnastique féminine

Juges - Imposés -1er au 5°

Semur en Auxois - 15/01/2023



Organisateur Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

Public concerné

- 16 ans révolus
- Obligation d'être licencié au moment de l'inscription (aucune personne non licenciée ne sera acceptée)

Contenu :

Étude du programme fédéral et notation sur vidéos sur 2 agrès

Organisation du stage

Plusieurs groupes selon les agrès : Bien préciser 2 agrès pour chaque personne inscrite, Lors des inscriptions sur internet, précisez dans les champs :

Champ « Remarque 1 » : Les 2 agrès choisis

Lieu, dates et horaires :

- Lieu : **Gymnase de Semur en Auxois**
 - Date : **s : Dimanche 15/01/2023**
 - Horaires – **Accueil : 9 h Début : 9 h 15– Fin : 16 h 30**
- Une autre date peut être fixée s'il y a trop d'inscrits : **Le samedi 29 janvier 2022 !**

Repas - hébergement Repas pris sur place (compris dans le prix)

Amener :

- Programme fédéral 2022/2023 (disponible sur le site de la FSCF)
- De quoi prendre des notes

Contact le jour du stage : Isabelle THOMAS - 06 47 70 34 66

Inscription :

- Date limite d'inscription : **05/01/2023**
- Date limite de retour des autorisations et de règlement : **10/01/2023**
- Nombre minimum de stagiaires : **20**
- Coût : **20 €**

À régler par virement (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).

Veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire **avec le nombre de personnes : GF-JUGES- IMP-15/01/2022**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : **stages@fscf-bfc.fr**

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet**

Autorisations parentales :

À joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doit être remplie par les parents ou tuteurs et arriver au siège avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

Elle est accessible « pré-remplie » lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu.

* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifiez vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

** L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.
Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.

Accès au lieu de stage



Inscriptions directement sur le site internet (pour les associations de Bourgogne-Franche-Comté)*



*** Mode d'emploi pour s'inscrire depuis l'instance internet**



Autorisation parentale vierge



Conditions d'inscription

